



→ BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 15613

Durée :

- Formation à temps plein sur 11 mois
- 1 106 h en centre de formation,
- 357 h en entreprise,
- Fin août à début juillet.

Lieu :

Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Présentiel
- Accompagnement multi modal
- Plateforme Moodle
- Ateliers pratiques
- Visites

Contact secrétariat :

📞 Tél. 02 35 12 26 26
 ✉ cfppa.fauville@educagri.fr

📍 32 rue Alfred Kastler
 76130 Mont Saint Aignan

🌐 www.naturapole.fr

Production Horticole

Ce diplôme est également accessible en formation par apprentissage ou en VAE.

Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Production horticole » est un diplôme de niveau 5 (nouvelle nomenclature Europe) qui permet à son-titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que chef-fe de cultures ou technicien-ne d'essai.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet « naturapole.fr »

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts CIF, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

Conditions d'admission

- Projet professionnel déterminé et aptitudes pour entrer en formation qualifiante,
 - Etre titulaire soit d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés



Contenu de la formation

Matières générales : Accompagnement au projet personnel et professionnel / Organisation économique, sociale et juridique / Technique d'expression et de communication / Langue vivante - Anglais / Traitement de données / Technologies de l'information et du multimédia

Matières professionnelles : Marchés, filières et territoires / Pilotage de l'entreprise horticole / Fonctionnement des agrosystèmes horticoles / Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole / Génie des équipements horticoles / Organisation du travail et gestion des ressources humaines / Formation en milieu professionnel / Module d'initiative locale : voyage d'étude

Evaluation - Validation

La formation fait l'objet d'un Contrôle en Cours de Formation (CCF) et d'un examen terminal. Le diplôme national (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) du BTSa est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par les candidat-es aux CCF d'une part et lors de l'examen terminal d'autre part.

Possibilités de suite de parcours :

- Ecole d'ingénieur
- Licence professionnelle «Expérimentateur du végétal», «production végétale»
- Certificat de spécialisation

Par la voie de l'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou par la voie de la formation continue après une interruption de 12 mois.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 89 %
- Taux moyen de satisfaction : 85 %
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2019, à 6 mois) : 100 %

Démarches d'inscription :

- Retrait des supports de présentation et du dossier de candidature auprès des services administratifs de l'établissement, ou sur notre site internet.
- Inscription éventuelle à une réunion d'information collective.

Le centre est habilité pour réaliser l'accueil des stagiaires tout au long de l'année. Des phases de réception de dossier, d'entretien et de tests sont fixées régulièrement.

Procédure de recrutement :

A réception du dossier de candidature ou après la réunion d'information, un entretien individuel et des tests sont proposés au-candidat-e. L'entretien et les tests ont pour but de s'assurer de l'adéquation de la formation avec la demande du-candidat-e et d'évaluer ses compétences, ses potentialités et ses capacités acquises au terme de différentes expériences sociales, professionnelles et de formation.

L'entretien est réalisé par le responsable de formation. Cette procédure permet de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision de la commission de recrutement composée des services de la Région Normandie, de la Mission Locale, de Pôle Emploi (voire d'autres prescripteurs) et du centre de formation professionnelle continue.

Contact secrétariat :

☎ Tél. 02 35 12 26 26
✉ cfppa.fauville@educagri.fr

📍 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
🌐 www.naturapole.fr



naturapole.fr



Formation organisée et financée avec les concours de l'Etat et des entreprises et organismes mutualisateurs agréés. Formation financée par la Région Normandie.